

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR
« L'ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR
CYCLABLE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'actualisation du schéma directeur cyclable ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Monsieur le Ministre, en juillet dernier, je vous interrogeais sur la mise en œuvre de l'article 3 du décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes, dont on parlait pas plus tard que tout à l'heure avec mon excellent collègue, M. Antoine. Celui-ci stipule que « le Gouvernement révisé le schéma directeur cyclable, dans les 12 mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret ». Le décret étant entré en vigueur le 1er janvier 2020, il reste un mois pour respecter ce calendrier et réviser le schéma directeur cyclable.

Pouvez-vous faire le point sur le processus de mise à jour du schéma directeur cyclable ?

Le travail d'identification des priorités est-il terminé ?

Dans votre précédente réponse, vous aviez évoqué les corridors vélos. La réflexion sur cette proposition a-t-elle pu avancer ?

D'autres projets d'aménagements ont-ils pu être identifiés ? Vous y avez partiellement répondu précédemment.

Pourrez-vous respecter la date prévue par le décret ou un report de la révision du schéma directeur cyclable doit-il être envisagé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, le travail d'inventaire des aménagements cyclables demandé à l'administration a débuté. Il s'est concrétisé de juillet à novembre par un travail de mise à jour de la base de données régionale. L'exercice de recensement de l'état et de la conformité nécessaire pour l'aménagement de qualité est prévu quant à lui au printemps 2021.

Pour ce faire, en amont du travail de repérage sur le terrain, l'administration a redéfini les critères qui répondent davantage à la fois aux besoins réels des cyclistes en termes de confort et de sécurité, au cadre réglementaire du Code de la route et du Code du gestionnaire, et enfin aux contraintes d'entretien

spécifiques des aménagements cyclables, selon que ces derniers sont contigus, séparés par une bordure, un filet d'eau ou par un terre-plein. Ces critères définissent ainsi ce vers quoi doit tendre, selon le contexte local, un « aménagement cyclable de qualité ».

Cet automne, l'administration m'a également transmis une proposition de développement stratégique d'un réseau de corridors cyclables. J'ai approuvé cette note et j'ai demandé à l'administration de me revenir avec une proposition concrète en termes de planification et de programmation budgétaire.

Vous aurez donc compris que la mise à jour du schéma directeur cyclable a débuté, mais elle n'est pas finalisée. Une version sera bientôt disponible sur le portail géomatique du SPW. Cette publication permettra aux pouvoirs locaux, associations de cyclistes et tous usagers de faire remonter leurs remarques et d'adapter le schéma.

Au-delà de la présence de l'importance de l'enjeu cyclable que met en évidence le schéma directeur cyclable, il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur la hiérarchisation du réseau cyclable. Elle n'est pas réalisée à ce jour, mais est prévue dans le cadre du contrat d'administration 2020-2025. Elle permettra d'élaborer un modèle de priorisation des dépenses d'investissements et de réhabilitation sur le long terme.

En attendant, de manière pragmatique, mon cabinet a travaillé conjointement avec chaque direction territoriale et avec le GRACQ pour examiner les priorités à court terme de l'enveloppe supplémentaire pour les modes actifs du nouveau plan Infrastructures, afin de s'assurer le plus en amont possible que les demandes des cyclistes soient prises en compte dès aujourd'hui dans les projets prioritaires.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour ces précisions.

Vous avez indiqué que c'était en retard, mais vous n'avez pas précisé de quel laps de temps, juste à la « grosse louche ». Je sais que l'on ne peut pas poser de questions, mais si vous acceptez de le faire après, Monsieur le Ministre, cela me ferait très plaisir, pour voir où nous en sommes dans la réalisation de ce dossier qui tient à cœur à toutes les couleurs politiques, je pense.

Je vous remercie d'avance pour les futures précisions que vous pourrez m'apporter.

M. le Président. – Je propose que l'on y revienne lors d'une autre question, Monsieur le Ministre.